



*Présidence luxembourgeoise
du Conseil de l'Union européenne*

12^e réunion des ministres européens de la fonction publique, Mondorf-les-Bains, 8 juin 2005

RÉSOLUTIONS

En mars 2000, le Conseil européen de Lisbonne a souligné que l'Union devrait devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et dynamique au monde, capable d'une croissance économique durable avec des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, une plus grande cohésion sociale et un cadre réglementaire simplifié.

Deux années plus tard, le Conseil européen de Barcelone de mars 2002 a affirmé l'importance d'une amélioration qualitative de l'administration publique pour le développement économique et social de l'Union européenne.

Cinq années plus tard, le Conseil européen de Bruxelles de mars 2005 a abouti à la conclusion qu'il est indispensable de relancer sans attendre la stratégie de Lisbonne et de recentrer les priorités sur la croissance et l'emploi. Dans ce même contexte, le Conseil a rappelé l'importance qu'il attache à l'amélioration du cadre réglementaire et il a invité la Commission et le Conseil à examiner une méthodologie commune de mesure des charges administratives avec comme objectif de parvenir à un accord avant la fin 2005, en tirant profit des résultats des projets pilotes de la Commission, attendus dans le courant de 2005.

Lors de leur réunion de Wassenaar de novembre 2004, les ministres de la fonction publique de la Troïka élargie et le Vice-président de la Commission européenne chargé du personnel et de l'administration ont convenu qu'il était nécessaire d'accorder davantage d'attention et de consentir plus d'efforts de la part des États membres et des institutions européennes afin d'améliorer l'administration publique pour que cette dernière constitue un facteur essentiel dans la réalisation des objectifs de Lisbonne.

✱

Dans ce cadre, les ministres de la fonction publique de l'Union européenne, en la présence du Vice-président de la Commission chargé des affaires administratives, de l'audit et de la lutte antifraude, lors de leur réunion de Mondorf-les-Bains du 8 juin 2005:

- apprécie éminemment l'échange fructueux d'idées, d'expériences et de bonnes/meilleures pratiques entre les administrations publiques des États membres de l'UE au sein du Réseau européen des administrations publiques (EPAN). Ils félicitent en outre les groupes de travail pour l'élaboration et la mise en œuvre réussies d'activités et d'outils communs dans les domaines énoncés dans le dernier programme à moyen terme approuvé par les directeurs généraux à Rome en décembre 2003;

- reçoivent avec intérêt l'étude menée par l'institut européen d'administration publique (IEAP), en coopération avec la présidence luxembourgeoise, intitulée «Un nouvel espace pour les administrations publiques et les services d'intérêt général au sein d'une Union élargie». Ils prennent note de cette étude, qui ambitionne d'apporter une contribution substantielle à une meilleure compréhension des perspectives liées à l'établissement d'un espace administratif européen et à la reconnaissance des services d'intérêt général en Europe, tout en prenant en considération la situation des nouveaux États membres de l'Union.

- Les ministres remarquent en outre l'importance du processus d'humanisation dans l'administration publique, selon lequel le citoyen est placé au cœur de l'administration publique (gouvernance humaine);

- se félicitent de l'adoption du *Cadre pour la mise en œuvre de l'évaluation de l'EPAN et du rapport de la task force sur l'élargissement* sous la présidence irlandaise, ainsi que du travail des présidences ultérieures dans l'application de ses recommandations;

- remercient les présidences irlandaise et néerlandaise pour le travail accompli depuis la dernière réunion des ministres, le 1^{er} décembre 2003 à Rome;

- jugent indispensable de se réunir régulièrement et selon les nécessités, en réponse aux questions soulevées, afin de renforcer la coopération dans ce domaine sur le plan politique;

- jugent souhaitable d'étudier également d'autres questions qui affectent les administrations publiques et, tout spécialement, les questions concernant l'élargissement de l'Union européenne, l'agenda de Lisbonne et le dialogue social.

*

De plus, ils adoptent la déclaration suivante.

Le Réseau européen des administrations publiques (EPAN) dans le contexte de la stratégie de Lisbonne

Désireux d'accroître la compétitivité, l'innovation et l'orientation vers les performances des administrations publiques,

- afin de mieux contribuer à atteindre les objectifs de Lisbonne en matière de croissance économique, de création d'emplois et de cohésion sociale;

les ministres de la fonction publique, en la présence du Vice-président de la Commission:

- considèrent que les administrations publiques doivent jouer un rôle indirect important dans la réalisation des objectifs de Lisbonne;
- apprécient le travail considérable effectué par le Groupe ad hoc Lisbonne, qui a été constitué par la réunion extraordinaire des directeurs généraux à Luxembourg le 31 janvier et qui a conclu son travail par un rapport final en avril 2005;
- sont d'avis que le Réseau européen des administrations publiques devrait focaliser son travail sur les actions destinées à contribuer aux objectifs de Lisbonne;
- appellent les directeurs généraux à réexaminer à cet égard la liste des activités des groupes de travail de l'EPAN sous la présidence britannique afin de promouvoir l'efficacité et la cohérence dans le programme de travail du Réseau européen des administrations publiques et d'éviter la répétition de travaux déjà accomplis dans les institutions communautaires et les organisations internationales.

*

Élargissement de l'Union européenne et autres développements

Les ministres de la fonction publique, en la présence du Vice-président de la Commission:

- saluent dans le plus grand enthousiasme la participation des 10 nouveaux États membres en tant que membres à part entière du cadre de coopération depuis le 1^{er} mai 2004;
- félicitent la Roumanie et la Bulgarie pour la signature du traité d'adhésion;
- appellent les États membres à poursuivre leurs efforts afin de garantir la pleine participation des nouveaux États membres, des pays adhérents et des pays candidats dans le Réseau européen des administrations publiques;
- affirment qu'un degré élevé de transparence est primordial pour pratiquer des politiques efficaces et rehausser la crédibilité des institutions publiques. Un degré élevé de transparence est l'empreinte d'une administration moderne, soucieuse du service et dotée d'un sens aigu de l'éthique sur le lieu de travail;
- remarquent que la mise en œuvre nationale efficace du droit communautaire par les États membres constitue un sujet de préoccupation pour le réseau.

*

Zones de coopération

Groupe des services publics innovants (IPSG)

Les ministres soutiennent les travaux essentiels menés dans le domaine de l'innovation et de l'amélioration qualitative des services publics, dans l'optique notamment de réaliser les objectifs de Lisbonne.

Ils apprécient vivement la proposition de la Finlande d'accueillir la 4^e Conférence sur la qualité (4QC), intitulée «Instaurer une qualité durable», à Tampere en septembre 2006. Ils déclarent de concert que la 4QC devrait mettre l'accent, entre autres, sur le rôle des administrations publiques dans la promotion de l'agenda de Lisbonne. Ils se réjouissent des futurs travaux de la présidence britannique sur l'évaluation des conférences sur la qualité et ils escomptent analyser leurs conclusions et leurs recommandations pour l'avenir.

Ils préconisent un agenda de l'innovation dans le domaine du benchmarking et des meilleures pratiques, ainsi que dans l'élaboration du CAF (centre d'auto-évaluation commun) et d'autres outils relatifs à la qualité, et ils demandent que ces travaux soient mieux intégrés dans l'agenda de Lisbonne.

Gestion des ressources humaines

Les ministres reconnaissent que l'anticipation dans la GRH, la sélection de fonctionnaires en tant que fondement d'une fonction publique professionnelle et une formation efficace constituent des facteurs essentiels pour la gestion de la qualité et la promotion de processus d'innovation et de modernisation dans les administrations publiques des États membres de l'UE. Ils insistent sur l'importance de ces processus dans le contexte de Lisbonne et encouragent la progression des travaux dans ce domaine.

Ils saluent la constitution du groupe de travail informel temporaire chargé des bases de données sous la présidence néerlandaise en décembre 2004, qui a pour mission de mettre à la disposition de tous les États membres des informations pertinentes sur la mobilité dans les administrations publiques des États membres de l'UE, et sont satisfaits que des progrès cohérents aient été engrangés dans ce groupe sous la présidence luxembourgeoise.

Ils prennent acte favorablement de la décision de l'Irlande et des Pays-Bas d'exercer une présidence en équipe, qui a permis le traitement de sujets de plus grande envergure ainsi que la tenue de discussions plus approfondies.

Ils invitent les directeurs généraux en charge de la fonction publique à examiner, entre autres, les possibilités de surveiller l'évolution des contrats à durée déterminée dans les administrations publiques.

Groupe de travail sur l'e-gouvernement

Dans le sillage du processus de Lisbonne, la modernisation des services publics implique également la poursuite de la définition et de l'application d'initiatives novatrices d'e-gouvernement et d'e-services au profit du public.

Les ministres affirment leur engagement à l'égard de l'e-gouvernement conformément à la déclaration sur l'e-gouvernement de Bruxelles, au plan d'action eEurope 2005 présenté à Séville en 2002 et au plan d'action i2010 afin de répondre aux exigences des citoyens et des entreprises, tout en accordant la priorité aux services qui prendront en considération les demandes des citoyens et, partant, offriront un rendement supérieur sur les investissements.

Ils sont conscients de la nécessité de l'interopérabilité des systèmes, de l'application de normes ouvertes, de la promotion de la dimension paneuropéenne de l'e-gouvernement et de l'adoption de nouvelles dispositions pertinentes à l'échelle européenne.

Ils saluent l'initiative du Royaume-Uni d'organiser en novembre 2005 la 3^e Conférence sur l'e-gouvernement en conjonction avec la Commission européenne.

Meilleure réglementation

Une meilleure réglementation de la part des administrations publiques représente un facteur important dans la mise en place d'un environnement compétitif et propice aux entreprises, qui est considéré comme une priorité majeure pour relancer la stratégie de Lisbonne.

Les ministres notent l'invitation du Conseil européen à examiner une méthodologie commune de mesure des charges administratives d'ici à la fin 2005, en tirant profit des résultats des projets pilotes de la Commission, attendus dans le courant de 2005.

Les ministres se félicitent de l'initiative du Conseil européen d'examiner une méthodologie commune de mesure des charges administratives d'ici à la fin 2005, de l'engagement de la Commission de renforcer son système d'évaluation de l'incidence dans le droit fil de sa communication, et des travaux menés avec le Conseil afin d'assurer des progrès continus dans la simplification de la législation existante.

L'analyse de l'incidence de la réglementation, la consultation des acteurs concernés et la simplification par le biais d'instruments spécifiques revêtent dans ce contexte une importance primordiale en ce qu'elles permettent d'améliorer les services fournis aux citoyens et aux entreprises par les administrations publiques.

Dialogue social

Désireux de soutenir tous les efforts de modernisation de leurs administrations publiques, afin de triompher de défis tels que:

- la coopération administrative indispensable au bon fonctionnement de l'Union européenne;
- les services à fournir aux usagers (citoyens, entreprises et associations); et
- l'apport de contributions sensibles à la réussite de la stratégie de Lisbonne;

les ministres de la fonction publique réitèrent leur détermination à consolider le dialogue social européen entamé depuis la réunion de Strasbourg de novembre 2000. À cette fin, ils donnent le mandat aux directeurs généraux d'examiner comment le dialogue social peut être intensifié et amélioré et comment les employeurs et les travailleurs peuvent être consultés sur les sujets qui les concernent.

Ils présenteront un rapport aux ministres à la prochaine réunion des ministres.

Ils saluent la constitution d'une délégation commune et pluraliste des organisations syndicales représentatives.

Programme à moyen terme 2006-2007 pour le Réseau européen des administrations publiques (EPAN)

Les ministres apprécient au plus haut point la mise en œuvre du programme à moyen terme 2004-2005 adopté par les ministres de la fonction publique lors de leur réunion de Rome en décembre 2003. Ils estiment que la priorité devrait être accordée à la mise en œuvre complète de ce programme.

Ils approuvent le nouveau programme à moyen terme applicable en 2006 et 2007, qui a été élaboré par la présidence luxembourgeoise sur la base d'une large consultation parmi les États membres de l'UE.